



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

### RÈGLEMENT NUMÉRO 701

**RÈGLEMENT NUMERO 701 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE  
234 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 234 000 \$ POURVOYANT À  
L'ACHAT ET À LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL POUR LA  
COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit répondre aux objectifs gouvernementaux concernant la gestion de ses matières résiduelles sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit modifier son mode de ramassage des ordures afin de favoriser la récupération des matières résiduelles et aussi pour réduire ses coûts d'opération;

**ATTENDU** l'implantation de la collecte des matières organiques;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût d'achat de 3 285 bacs bruns de 240 litres, 3 551 bacs de cuisine, 6 750 sacs de papier et 70 bacs bruns avec barrure de 240 litres ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 février 2016;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal est autorisé à acquérir, incluant leur transport, 3 285 bacs bruns de 240 litres, 3 551 bacs de cuisine, 6 750 sacs de papier et 70 bacs bruns avec barrure de 240 litres ;

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter un montant de 234 000,00 \$ sur une période de 5 ans ;

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé,



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Val-David

annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque unité d'évaluation en fonction du nombre de logement desservi par la collecte des matières résiduelles, un tarif établi à un taux suffisant.

Le montant de ce tarif sera établi en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre de bacs de recyclage et de déchets acquis, livrés et distribués.

### ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### ADOPTÉ

  
Me Marie-Pier Pharand  
Secrétaire-trésorière adjointe

  
Nicole Davidson  
Mairesse


### CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 701 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	9 février 2016
Adoption du règlement:	8 mars 2016
Approbation du MAMOT :	13 juin 2016
Entrée en vigueur :	14 juin 2016

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce quatorze juin deux mille seize

  
Me Marie-Pier Pharand  
Secrétaire-trésorière adjointe

  
Nicole Davidson  
Mairesse

Ce document doit accompagner obligatoirement la demande d'approbation du règlement d'emprunt.

**1 Enseignements généraux**

Nom de l'organisme municipal Municipalité du Village de Val-David	Code géographique 78010	Numéro du règlement 701
----------------------------------------------------------------------	----------------------------	----------------------------

**2 Identification du montant d'emprunt à approuver et du montant du financement permanent**

<b>Total des dépenses prévues au règlement :</b>		<b>MONTANT</b> 234 000 \$
À déduire : tout financement encaissé et crédits disponibles lors de l'adoption du règlement		
Subventions déduites de l'emprunt : * Programme :	+	
Contributions du fonds d'administration et autres fonds :	+	
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermé (remplir l'annexe I, s'il y a lieu) :	+	
Autres / préciser :	+	
<b>Total :</b>		- - \$
<b>Emprunt à approuver par le ministre :</b>		= 234 000 \$
À déduire : sommes encaissées après l'approbation du ministre		
Subventions au comptant et/ou payables sur plusieurs années :	+	
Autres / préciser :	+	
<b>Total :</b>		- - \$
<b>Montant total à la charge de l'organisme municipal :</b>		= 234 000 \$
Facteur d'annuité au taux 5.00% pour une durée de 5 ans (voir table ci-dessous).	X	0.23097
<b>Service de la dette annuel (montant x facteur d'annuité) :</b>		= 54 048 \$ (Montant à répartir section 4)

Facteurs d'annuité par dollar (1 \$)

An	4 ½ %	5 %	5 ½ %	6 %	6 ½ %	7 %	7 ½ %	8 %	8 ½ %	9 %	9 ½ %	10 %
5	.22779	.23097	.23417	.23739	.24063	.24389	.24716	.25045	.25376	.25709	.26043	.26379
10	.12638	.12950	.13266	.13586	.13910	.14237	.14568	.14902	.15240	.15582	.15926	.16274
15	.09311	.09634	.09962	.10296	.10635	.10979	.11328	.11682	.12042	.12405	.12774	.13147
20	.07688	.08024	.08367	.08718	.09075	.09439	.09809	.10185	.10567	.10954	.11347	.11745

**3 Répartition du service de la dette entre les contribuables**

Ensemble de la municipalité  + Riverains  + Secteur  =

Un secteur assume-t-il à lui seul 75 % et plus du service de la dette? oui  non

**4 Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné**

Territoire concerné et mode d'imposition	Répartition à la charge des contribuables (\$)	Assiette totale imposable	Unité moyenne imposable	Charge fiscale du contribuable
<b>Imposition selon l'évaluation</b>				
Ensemble de la municipalité	<input type="text"/>	÷ <input type="text"/>	x <input type="text"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
Secteur ou riverains	<input type="text"/>	÷ <input type="text"/>	x <input type="text"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
<b>Imposition selon la superficie</b>				
Ensemble de la municipalité	<input type="text"/>	÷ <input type="text" value="(en mètres carrés)"/>	x <input type="text" value="(en mètres carrés)"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
Secteur ou riverains	<input type="text"/>	÷ <input type="text" value="(en mètres carrés)"/>	x <input type="text" value="(en mètres carrés)"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
<b>Imposition selon l'étendue en front</b>				
Ensemble de la municipalité	<input type="text"/>	÷ <input type="text" value="(en mètres)"/>	x <input type="text" value="(en mètres)"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
Secteur ou riverains	<input type="text"/>	÷ <input type="text" value="(en mètres)"/>	x <input type="text" value="(en mètres)"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
<b>Imposition selon une tarification (unité, compteur, etc.)</b>				
Ensemble de la municipalité	<input type="text"/>	÷ <input type="text"/>	x <input type="text"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
Secteur ou riverains	<input type="text" value="54 048 \$"/>	÷ <input type="text" value="3 285"/>	x <input type="text" value="1"/>	= <input type="text" value="16.45 \$"/>
<b>Total du service de la dette :</b>	<input type="text" value="54 048 \$"/>		<b>TOTAL (A)</b>	<input type="text" value="16.45 \$"/>

**4 Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné (suite)**

**B CHARGES FISCALES ACTUELLES**

Taxe foncière générale :	taux	<input type="text" value="0.7569"/>	/ 100 \$	X	évaluation	<input type="text" value="151 774 \$"/>	=	<input type="text" value="1 148.78 \$"/>
	eau	<input type="text" value="135.00 \$"/>	+ égouts		<input type="text" value="127.00 \$"/>	+ ordures		<input type="text" value="214.00 \$"/>
							=	<input type="text" value="476.00 \$"/>
Autres taxes, préciser :	Tarifs incendie							<input type="text" value="54.73 \$"/>
	<b>TOTAL (B)</b>							<input type="text" value="1 679.51 \$"/>
Montant du fardeau fiscal :	<b>(A + B)</b>							<input type="text" value="1 695.96 \$"/>

**5 Certificat du trésorier ou du secrétaire-trésorier**

En vertu des articles 544.1 de la Loi sur les cités et villes et 1063.1 du Code municipal du Québec, la dépense engagée avant l'entrée en vigueur du règlement ne doit pas excéder  , ou  s'il ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter.

À la date du présent certificat, la dépense engagée au règlement no  adopté le

Signature :   \$ .  
 Signature :  Date du certificat :   
 (trésorier ou secrétaire-trésorier)


**6 Certificat de disponibilité**

L'organisme municipal dispose actuellement des crédits pour un montant de  \$ du fonds d'administration ou de tout autre fonds pour l'affecter au présent règlement.

Signature :   \$ .  
 Signature :  Date du certificat :   
 (trésorier ou secrétaire-trésorier)

**7 Testation des renseignements fournis**

Je,  ,  , certifie que les renseignements sont exacts.  
 (fonction)

Le 18 avril 2016 (no de téléphone : (  )  poste 4221) (no de télécopieur : (  )  )  
 Signature : 

**ANNEXE I  
Affectation de soldes disponibles**

À compléter pour chacun des règlements d'où provient le solde disponible si celui-ci n'a pas été présenté au dernier rapport financier.

Numéro du règlement dont l'objet est entièrement terminé :	<input type="text" value=""/>
Total du financement permanent réalisé pour ce règlement :	<input type="text" value=""/>
moins les dépenses affectées à ce règlement :	<input type="text" value=""/>
Solde disponible au règlement considéré :	<input type="text" value=""/> - \$
moins la partie déjà affectée à d'autres fins :	<input type="text" value=""/>
moins la partie du solde disponible affectée au règlement à approuver par le ministre :	<input type="text" value=""/>
Solde résiduel :	<input type="text" value=""/> - \$

**Documents à transmettre avec la demande d'approbation d'un règlement d'emprunt**

- 1) Avis de motion
- 2) Résolution d'adoption du règlement d'emprunt
- 3) Copie certifiée conforme du règlement d'emprunt
- 4) Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 5) Certificat de publication de l'avis public
- 6) Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 7) Fiche de règlement d'emprunt remplie
- 8) Estimation de la dépense, détaillée et signée
- 9) Copie du document confirmant le versement d'une subvention, le cas échéant
- 10) Autres documents pertinents en cas de scrutin référendaire

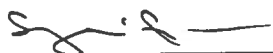
**Adresse pour expédier les documents :**

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
 Centre de gestion documentaire et du registraire  
 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
 Québec (Québec) G1R 4J3

Règlement 701

Annexe A

Estimé du Service de l'urbanisme	191 755 \$
Distribution	16 150 \$
Taxes nettes	10 370 \$
Divers et imprévus	7 500 \$
Intérêts emprunt temporaire	3 645 \$
Frais d'émission	4 580 \$
	<hr/>
<b>Total:</b>	<b>234 000 \$</b>
	<hr/> <hr/>



---

Sylvie Ferron  
Directrice par intérim du service de la trésorerie  
2016-01-29